



Communiqué du 15 Décembre 2023 – Philippe Salmon, Maire de Bruz

Fermeture Parking Pagnol - BRUZ

La mairie de Bruz a pris le 23 novembre un arrêté municipal de fermeture provisoire de 3 mois du niveau R-1 du parc de stationnement Pagnol, à compter du 4 décembre 2023.

Cette fermeture fait suite à un avis défavorable à la « poursuite de l'exploitation de l'établissement » émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité, les autorités compétentes et la représentante du préfet. La mairie a donc été contrainte à cette mesure « de fermeture provisoire au public pour 3 mois » qui vise, à terme, à lever les nombreuses non-conformités qui justifient cette décision. Il fait suite également à une rencontre avec les parties concernées (Agence de sécurité, copropriétaires, syndic, mairie, services de sécurité départementaux) le 16 octobre 2023.

Rappelons qu'en 2018, la commission de sécurité étant initialement défavorable à l'ouverture au public, celle-ci n'avait été rendue possible qu'à la condition de mettre en place une surveillance de l'établissement. Or c'est le défaut de surveillance de sécurité qui aujourd'hui conduit à la fermeture.

La réouverture de quelques places ouvertes au public est soumise à la réalisation de remises en état qui incombent à la copropriété. En effet, la mairie n'est pas propriétaire de ce parking.

Entre le 17 et le 25 novembre 2023, les élus se sont rendus dans les commerces du centre-ville, pour expliquer à chacun les raisons de la décision. D'un côté, je note les désagréments pour les usagers, ainsi que leur mécontentement possible, au vu de cette période de Noël. Je comprends les appréhensions des commerçants voisins quant à cette décision, malgré la présence de nombreuses places de stationnement aux alentours. De l'autre, les risques sont grandissants pour les usagers, mais aussi pour les habitants de l'immeuble, du fait des défaillances graves de la sécurité alerte-incendie.

Des dysfonctionnements ont d'ailleurs été signalés ces derniers mois dans ce parking. Vu l'état des systèmes de sécurité, les risques sont donc majeurs et immédiats pour les habitants et les usagers. La mairie a choisi de protéger les habitants et les usagers au plus tôt.

Ma responsabilité de maire est engagée et les mesures coercitives prises feront l'objet d'une assemblée générale de la copropriété en mesure de prendre les décisions qui s'imposent.

Il faut également noter que l'équipe municipale actuelle a hérité de cette situation qui ne peut plus perdurer. En effet, reporter davantage la date de cette fermeture temporaire ne nous semblait pas répondre aux exigences de sécurité que tout habitant est en droit d'exiger de ses élus. Nous réfléchissons par ailleurs à des solutions de sécurisation avec le syndic de copropriété.

Philippe SALMON, Maire de Bruz.

